

Chartres, le

15 FEV. 2023

Décision Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Le Directeur Départemental des Territoires, décide que Madame MAILLART Magali, Adjointe Administrative Principale de 1^{er} classe, affectée en Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir, en tant que responsable risques naturels au bureau GEMAPRIN du SGREB, bénéficie de 10 points de Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de la NBI Durafour, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Directeur Départemental

Le Directeur Départemental
des Territoires d'Eure-et-Loir


Guillaume BARRON